



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Formation des enseignants aux pratiques et outils numériques

Question écrite n° 29416

Texte de la question

Mme Anne-Christine Lang attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la formation des enseignants aux pratiques et outils numériques. Il s'agit d'un paramètre essentiel de la réussite des politiques publiques en faveur du numérique menées par le ministère. Ces politiques se sont révélées décisives pour la continuité pédagogique durant la crise sanitaire ; pourtant, le dispositif d'enseignement à distance mis en place depuis mars 2020 a également révélé que certains enseignants éprouvaient des difficultés à se saisir de l'outil numérique. En effet, les enseignants ignorent parfois la richesse des ressources numériques et leur potentiel pédagogique en raison d'un manque global de formation sur leur usage dans une perspective pédagogique. Il est alors fréquent que les équipements numériques, massivement financés par les deniers publics, ne soient tout simplement pas (ou peu) utilisés dans le cadre scolaire, alors qu'ils présentent une plus-value pédagogique importante. L'ensemble des professeurs devrait donc pouvoir être formé et sensibilisé aux outils et aux pratiques numériques, tant dans la formation initiale que dans la formation continue. Les enseignants français réclament d'ailleurs ces formations. Dans sa note d'information n° 19.22 datée de juin 2019, la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) révèle qu'en 2018 seuls 12 % des enseignants dont l'ancienneté est égale ou supérieure à 5 ans et 42 % des enseignants d'ancienneté inférieure à 5 ans se considèrent bien ou très bien préparés à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication par leur formation initiale. Ainsi, 38 % des premiers et 13 % des seconds expriment un besoin élevé de formation en la matière. La conséquence est que, selon la même étude, seuls 9 % des professeurs se sentent aptes à encourager l'apprentissage des élèves à travers l'utilisation du numérique, contre 37 % de leurs homologues en Angleterre et 35 % en Belgique. Or la Cour des comptes, dans son rapport « Le service public numérique pour l'éducation : un concept sans stratégie, un déploiement inachevé » de juillet 2019, souligne que moins de la moitié des crédits de formation continue pour les enseignants a été utilisée en 2017. De même, la Cour souligne une « offre de formation en partie décalée des besoins exprimés » par les professeurs en matière de numérique. Une formation adéquate permettrait à ces derniers de percevoir le numérique éducatif comme une opportunité, une chance, et non comme un alourdissement de leurs tâches ou un facteur de stress. Elle lui demande donc de clarifier sa position et ses objectifs en matière de formation des enseignants aux pratiques et aux outils numériques, et de détailler les éventuelles mesures envisagées.

Texte de la réponse

Enjeu majeur de la transformation numérique de notre système éducatif, la formation des professeurs fait l'objet d'un renforcement à tous les niveaux. L'acquisition d'une culture numérique et son intégration dans l'exercice professionnel des métiers du professorat et de l'éducation sont prises en compte, tant dans les textes qui fondent l'organisation actuelle de la formation initiale que dans sa mise en œuvre dans les INSPE (institut supérieur du professorat et de l'éducation), ainsi que dans les dispositifs de formation continue. Le référentiel des compétences des professeurs (2013) précise qu'il s'agit, pour tous les professeurs et personnels d'éducation, d'« intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier : - tirer le meilleur parti des outils, des ressources et des usages numériques, en particulier pour permettre

l'individualisation des apprentissages et développer les apprentissages collaboratifs ; aider les élèves à s'approprier les outils et les usages numériques de manière critique et créative ; participer à l'éducation des élèves à un usage responsable d'internet ; utiliser efficacement les technologies pour échanger et se former ». Les INSPE assurent aujourd'hui une formation au numérique dans les masters MEEF qu'ils portent. Les modalités varient mais il s'agit en général de : - développer la culture numérique des étudiants en lien avec la recherche ; - maîtriser les utilisations numériques en classe, maîtriser les outils, les services, les ressources, les applications pour former et suivre les élèves avec le numérique ; - se former par le numérique via une plateforme de formation. Le développement des compétences numériques des enseignants ne passe pas seulement par la formation initiale. Il concerne aussi de manière très volontariste la formation continue. En effet, les compétences numériques des professeurs figurent parmi les grandes orientations de la politique numérique du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports : « Accompagner et renforcer le développement professionnel des professeurs », qui fondent l'action dans le domaine de la formation continue. Afin d'accompagner le déploiement en lycée de nouveaux enseignements informatiques, une formation sanctionnée par un diplôme interuniversitaire (DIU) « enseigner l'informatique au lycée », destinée aux professeurs en exercice volontaires, a été mise en place à compter de février 2019. Cette formation hybride (distancielle et présentielle), concerne plus de 2000 professeurs formés dans 19 universités. Dans le prolongement de cette action, un nouveau CAPES « numérique et sciences informatiques » a été créé en 2019, avec une première session en 2020. Une agrégation est également créée à la rentrée 2021. Plus largement, sur le plan transdisciplinaire, le numérique et l'informatique sont significativement renforcés dans le dispositif global de formation des professeurs. Le schéma directeur de la formation continue des personnels fixe des objectifs précis de renforcement des volets numérique et informatique des plans de formation nationaux et académiques, à tous les degrés d'enseignement. La plateforme PIX fait actuellement l'objet d'une adaptation spécifique aux personnels enseignants visant à certifier leurs compétences numériques, dans le cadre de leur formation initiale ou en cours de carrière. Depuis avril 2020, Réseau Canopé met à disposition de la communauté éducative une offre de formation renforcée à partir de conférences d'experts, de modules d'accompagnement et de formation à distance (webinaires, tutoriels, podcasts, etc.) et d'articles, accessibles à partir de l'espace CanoTech. La formation continue est principalement déployée dans les académies, dans le cadre des plans académiques et départementaux de formation. Sous l'autorité des recteurs, les DAN (délégués au numérique éducatif) sont chargés de proposer des actions de formation au et par le numérique, en relation avec les responsables de formation et les corps d'inspection. Ces formations abordent des thématiques variées : il s'agit en effet de formations numériques disciplinaires (pour le second degré), de formations liées à des priorités nationales (nouveaux programmes par exemple), de formations aux usages pédagogiques de l'ENT (environnement numérique de travail), de formations liées aux appels à projet impulsés par le ministère ou aux politiques d'équipement des collectivités territoriales, de formations liées aux usages des ressources numériques lancées par le ministère ou les opérateurs (par exemple les banques de ressources numériques éducatives, D'COL pour l'accompagnement, English for schools, Deutsch für Schulen, Eduthèque...), de formation au codage et à la programmation (de l'école au lycée), de formations à des démarches pédagogiques comme la classe inversée, de formations à l'EMI (éducation aux médias et à l'information) en partenariat souvent avec le CLEMI (centre pour l'éducation aux médias et à l'information, service de Réseau Canopé). Le dispositif national de formation à distance m@gistère joue un rôle majeur dans l'accompagnement et le développement des compétences numériques des professeurs. Il propose aujourd'hui 440 parcours de formation, 170 formations en inscription libre, s'appuie sur un réseau de 200 personnes et plus de 10 000 formateurs et a permis en 2020 la formation de 413 000 agents. Les états généraux du numérique pour l'éducation se sont tenus les 4 et 5 novembre 2020. Ils ont fait suite à une consultation nationale lancée en juin par le ministre Jean-Michel Blanquer et constituent un des axes du Grenelle de l'éducation. 40 propositions ont été formulées à l'issue de ces états généraux qui visent entre autres à renforcer les compétences professionnelles des professeurs en matière de numérique. Plusieurs propositions (6-7-8) visent ainsi à renforcer et diversifier la formation. Elles sont déclinées en actions, opérationnalisées progressivement par le ministère et ses opérateurs, notamment dans le cadre du plan de relance et de la stratégie d'accélération. La formation au numérique des professeurs est également au cœur des territoires numériques éducatifs, déployés actuellement dans l'Aisne et le Val-d'Oise et à la rentrée 2021 dans 10 autres départements. Il s'agit d'utiliser de manière concomitante les leviers de l'équipement, de la formation et de l'accès aux ressources afin de transformer durablement les usages pédagogiques du numérique (apprentissage et enseignement). La formation des professeurs au numérique éducatif constitue donc une

priorité du ministère, parce que la maîtrise des outils numériques par les professeurs et les opportunités qu'ils offrent en matière pédagogique définissent un tournant dans l'histoire de l'Ecole.

Données clés

Auteur : [Mme Anne-Christine Lang](#)

Circonscription : Paris (10^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29416

Rubrique : Numérique

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 5 juillet 2021

Question publiée au JO le : [12 mai 2020](#), page 3322

Réponse publiée au JO le : [22 mars 2022](#), page 1858